



Creation d'entreprise d'une sarl / interdit bancaire du gérant

Par **defbond971**, le **19/12/2008** à **23:12**

Je souhaite savoir quels sont les solutions qu'une banque puisse accordé l'ouverture d'un compte Pro pour une création d'entreprise, sachant que le gérant est interdit bancaire FCP?

La banque peut elle refusé tout ouverture de compte ou accord de prêt ? Pour procéder à l'acquisition des investissements ? Etant donné mon problème je ne sais pas quoi faire, sachant que je peut régler ma situation dès que l'AGS m'aura payé mes salaire, suite à liquidation de la société ou je travaillais.

Mais en attendant je ne peux rien faire ?

Quelqu'un a t'il une réponse a me fournir ? SVP

Toutes solutions possible et légale me conviennent ?

Par **Patricia**, le **20/12/2008** à **15:11**

En tant qu' interdit bancaire, le gérant ne peut uniquement gérer que l'administratif.

Concernant la gestion financière, il faut désigner à la banque un Fondé de pouvoirs qui détient la signature du compte.

Ce qui est sur, est qu'une personne qui est interdit bancaire, peut être détenteur d'un compte

bancaire mais ne possède ni chéquier ni CB.
Retraits en espèces uniquement aux guichets.
Aucun prêt ne peut être lui être accordé.

Dans votre cas, le mieux est de prendre rendez-vous auprès d'un conseiller financier.

Par **gwada56**, le **06/10/2012 à 06:12**

et n'est pas interdit à un gérant de gérer le compte d'une entreprise car pour la loi il n'y a pas de confusion de patrimoine en clair l'entreprise est une personne morale et le gérant une personne physique ok
salutations